

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 1<sup>er</sup> mars 2004 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Serge Labonté, conseiller
- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller
- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Absence motivée : Mme Claudine Paré, conseillère

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2238-010304 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

Les sujets traités sont :

- . Ajout d'arrêts obligatoires rues des Cormorans et des Oies Blanches

**CORRESPONDANCE**

- . **MRC CÔTE DE BEAUPRÉ**
  - . Procès-verbal du 4 février 2004
  - . Procès-verbaux du 26 novembre 2003 au 14 janvier 2004
- . **ASSOCIATION CHASSE PÊCHE CÔTE DE BEAUPRÉ**
  - . Demande d'aide financière

2239-010304 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre d'aide financière.

- . **ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS**
  - . Demande d'aide financière
- . **CLUB AGRO ROUTE 341**
  - . Demande d'appui concernant les OGM
- . **LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC.**
  - . Lettre de remerciements

- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
  - Rapport du Groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque – Préoccupations de la FQM
- **U.M.Q.**
  - Groupe Femmes, politique et démocratie
- **FESTIVAL ARTS ET REFLETS**
  - Campagne de financement

2240-010304 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière.

- **FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**
  - Tournoi de golf 2004

2241-010304 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que M. Henri Cloutier, maire participe au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 28 mai 2004, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 125,00 \$ et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

**RAPPORTS**

- C.C.U.
  - Procès-verbal du 24 février 2004
  - Rapport des permis février 2004
- Rapport budgétaire février 2004
- **CERTIFICAT PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT #1034 TENU LE 1<sup>ER</sup> MARS 2004**
  - Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 01-0304-1 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1034 « *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction de la rue d'accès au Développement Seigneurie de Beaupré ainsi que les travaux connexes reliés auxdits travaux de construction.* »
  - La greffière mentionne que le nombre de personne habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2435, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 254 et que le nombre de demandes inscrites fut de 6.

2242-010304 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2004.

2243-010304 **ADOPTION DES COMPTES #400225 À 400306**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéro 400225 à 400245	26 695.00 \$
. Numéro 400246 à 400249	28 990.72 \$
. Numéro 400250 à 400298	282 966.56 \$
. Numéro 400299 à 400306	5 968.92 \$

2244-010304 **SUBVENTION - PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que la Ville de Beaupré accepte par la présente de participer au Programme Placement Carrière été 2004 et d'autoriser le directeur général et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré tous les documents relatifs à ce programme en fonction des besoins des divers services de la municipalité.

2245-010304 **RÉPÉTITRICE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer une entente avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour le partage des coûts de la répétitrice du Service des incendies située sur le Mont Ste-Anne.

2246-010304 **GENECOR EXPERTS-CONSEILS** – compte d'honoraires

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires à la firme Genecor Experts-Conseils au montant de 2 450,03 \$ incluant les taxes relativement au projet commun avec Sainte-Anne-de-Beaupré concernant la mise aux normes de l'eau potable.

2247-010304 **POLYGESCO INC.** – compte d'honoraires

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires à la firme Polygesco Inc. au montant de 2 087,70 \$ incluant les taxes, concernant le lixiviat, les postes de pompage de Ste-Anne-de-Beaupré, l'eau potable et le réseau.

2248-010304 **COLLOQUE – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE SECTION QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics à participer au colloque « Association des travaux publics d'Amérique – section Québec » qui se tiendra les 31 août, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre 2004 au coût de 995,00 \$ et de payer toutes les dépenses inhérentes.

2249-010304 **ENTENTE CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Croix-Rouge Canadienne, Division du Québec et d'autoriser le paiement de la somme de 283,10 \$ à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

2250-010304 **MODIFICATION CONVENTION COLLECTIVE - RÉGIME DE RETRAITE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement

- a) de remplacer l'article 19.07 de la convention collective par l'article 19.07 suivant :

Le régime de retraite qui prévaut est le régime de retraite à prestation déterminée *Régime de pension agréé pour les employés de Ville de Beaupré.*

Ce régime est celui conclu avec l'Industrielle Alliance, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et identifié par le numéro 6039-001. Les principales caractéristiques du régime sont :

- Formule de la rente :
  - 2 % de la moyenne des 5 meilleurs salaires annuels, par année de service
- Âge normal de retraite : 65 ans
  - Retraite anticipée sans réduction à 60 ans
- Rente indexée selon l'IPC
- Contribution des employés : 50% du coût (7,26% en 2004-2005-2006)
- Les frais d'évaluation actuarielle et d'administration du régime sont à la charge de l'Employeur.

Lorsqu'un salarié contribuant au régime de retraite reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance collective en vigueur (indemnité de courte et de longue durée), l'Employeur assume sa propre contribution au régime de retraite en plus de celle normalement assumée par le salarié.

En cas de contradiction entre les clauses du *Régime de pension agréé pour les employés de la Ville de Beaupré* et celles de la convention collective, notamment et non limitativement en ce qui concerne l'admissibilité au régime, le texte de la convention collective prévaut.

- b) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2251-010304 **HABITATIONS BOIVIN – PROJET GRONDIN**

ATTENDU qu'il est déposé par Habitations Boivin, un plan projet de lotissement du terrain situé sur le plateau au nord de la rue de la Seigneurie proposant 14 terrains pour fins de constructions résidentielles unifamiliales isolées ainsi qu'une rue projetée;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965, toute demande de projet de lotissement comprenant plus de 5 terrains ou une rue ou plus doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au Conseil;

ATTENDU que les terrains projetés sont conformes au projet de règlement numéro 1033-1 à l'exception des terrains numéros 12 et 13 identifiés sur le plan de l'arpenteur-géomètre Gilbert Lefebvre, minute 3973;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que la largeur de ces terrains, compte tenu de la configuration et du relief du site, devrait être régularisée par dérogation mineure;

ATTENDU que la rue projetée est conforme au Règlement de lotissement numéro 968;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de plan de lotissement.

2252-010304 **LOUVETEAUX – SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire aux Louveteaux du 41<sup>e</sup> Groupe scouts de la Côte de Beaupré samedi le 20 mars ou le 27 mars 2004.

2253-010304 **GRAND PRIX TOURISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à participer au Grands Prix du Tourisme Québécois qui se tiendra le lundi 29 mars 2004 au coût de 80,00 \$ et de payer toutes les dépenses inhérentes.

2254-010304 **SCOUTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre d'aide financière.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 2**

. Aucune

2255-010304 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 23.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe